



indemnisation vol avec correspondance

Par **CSB**, le **29/03/2025** à **17:31**

Bonjour, nous avons acheté ma belle-fille et moi-même auprès d'Air France deux billets d'avion Paris Columbia A/R avec correspondance à Atlanta. Vols Atlanta Columbia assuré par DELTA Départ le 28/02 et retour prévu le 10/03

Aller sans problème

Retour le vol Columbia Atlanta (DELTA) a du retard. Impossible d'arriver à temps pour la correspondance Air France.

Delta assure notre nuit d'hôtel diner petit déjeuner et départ prévu le lendemain milieu d'après-midi.

Arrivé à Paris le 11 03 à 6h30

Pour l'indemnisation AF ouvre deux dossiers et les transmet le dossier à DELTA

Deux dossiers sont faits, le premier celui de ma belle-fille est pris en charge par Delta elle déjà reçu 600€, le mien donne lieu à un voucher de 100 USD à utiliser avant Mars 2026.

Que puis-je faire.

Delta prétend avoir fait une erreur en indemnisant ma belle-fille et refuse de faire une 2e erreur!

Que puis-je faire? AF à qui j'ai payé les billets pour le trajet total n'a aucune responsabilité?

Avec mes sincères remerciements pour votre aide

Par **Cousinnestor**, le **30/03/2025** à **09:01**

Hello !

Il y a une erreur dans le traitement d'un de vos dossiers. Il faut commencer par lire attentivement la clause des billets en question en cas de retard et problème de correspondance pour confirmer celui dont l'indemnisation a été mal réglée (le votre ou celui de votre fille).

Par miyako, le 30/03/2025 à 22:38

Bonsoir,

C'est la convention de Montreal qui s'applique pour le tronçon Delta et non le règlement CE

La Convention stipule que les transporteurs sont responsables des dommages en cas de retard dans le transport des passagers ou des bagages. La compagnie aérienne peut se libérer de cette responsabilité si elle prouve qu'elle a pris toutes les mesures raisonnables pour éviter les dommages.

Notez que les passagers ne peuvent pas obtenir de dommages-intérêts punitifs ou tout autre dommage non compensatoire.

Si un [retard vous a contraint à passer la nuit à l'hôtel](#) et à engager des dépenses supplémentaires, la compagnie aérienne doit les couvrir. La règle s'applique à toutes les dépenses de nourriture et de boisson pour la durée pendant laquelle vous avez dû attendre. N'oubliez pas de conserver tous les documents pertinents (carte d'embarquement, reçus, etc.).

Notez que la compagnie aérienne n'est pas tenue de vous indemniser pour les désagréments causés par le retard ou simplement pour l'arrivée tardive (contrairement à l'EC261).

Air France n'est nullement responsable et a fait son travail correctement conformément à son partenariat avec Delta qui fait partie de Skyteam et est en jointventure avec Delta sur l'axe France USA .Il y a eu effectivement une erreur de faite avec la compensation de votre belle fille . Elle a reçu une idemnité comme si il s'agissait d'un vol transactlantique USA/Union Europeenne .

Selon la convention de Montréal ,il faudrait que vous prouviez avoir eu un réel préjudice financier avec justificatifs à l'appui.

Cordialement.